

Lonlay sur Egrenne est donc Chef-lieu de canton et a pour Maire Siméon Roullin assisté de Julien Labbé, chirurgien, nommé procureur de la République.

Le 13 Janvier 1793 le district de Domfront désigne un juge de paix en la personne de Jean-François Dubois originaire de Neuilly le Vendin dans la Mayenne.

Dans les campagnes, naît un sentiment de mécontentement à l'égard du gouvernement républicain, accusé d'imprévoyance et considéré anti-religieux dans le Bocage.

Beaucoup de prêtres ont refusé de prêter serment à la Constitution et considérés réfractaires ou insermentés ils sont condamnés à s'exiler ou à vivre cachés.

A Lonlay l'Abbé LEFAVERAIS est réfugié à la Bouvetière où la plupart de ses cérémonies ont lieu dans une grange.

Au village de la Mare, l'Abbé Vaugeois réfractaire est pris par une patrouille de soldats républicains et fusillé sur place.

Le procureur du district de Domfront farouche républicain désigne les prêtres comme étant les seuls ennemis intérieurs qui organisent la rébellion à l'encontre des mesures de réquisition ou de levée de soldats.

Au cours de l'Année 1793, il fait pression sur la Municipalité de Lonlay pour qu'elle prenne toutes dispositions dans le but d'identifier et arrêter les opposants et les rebelles notamment les déserteurs susceptibles d'aller grossir les rangs de la chouannerie qui débute.

Le 09 Avril la garde nationale saisit des fusils, pistolets, piques ou épées chez plusieurs laboureurs en campagne.

Un certain nombre de suspects sont accusés « sous prétexte de religion d'induire les citoyens dans la terreur et d'augmenter le nombre des affreuses cabales des ennemis agissant en Vendée ». Sont donc sommés à comparaître à la Maison Commune chaque jour à 9 heures sous peine d'arrestation.

Julien Bouvet de la Reinière - Julien Montaufray ci-devant Abbé, Jean Vaugeois de l'Épine-Orbière - Jean Hervieu au Bois Alix - Julien Bidard de la Thièrrière - Guillaume Thomas du Bois Alix - Jean Jouin de la Fouquière - Georges Hervieu de la Fouchelière - Jean Brionne père et fils au Nézement - Siméon Chédeville de l'Étre Chédeville-

Jean Lhomer du Bas Faux - Georges Brionne au Nézement - François Beauchef, Jacques Fournier de l'Étre Laizé - Henri Lefaverais de la Bouvetière - Guillaume Roussel des Guernelles.

Des perquisitions sont également effectuées chez plusieurs laboureurs accusés de dissimuler le blé et le sarrasin récoltés.

Le Conseil de la Commune décrète qu'un « bon républicain doit partager avec ses frères, l'humanité nous exhorte, la charité chrétienne nous le commande ». En vertu de ce principe un arrêté est pris :

- les boulangers doivent déclarer les jours où ils font le pain

- ils ne peuvent vendre qu'à ceux de la commune en présence d'un officier municipal

- tout cultivateur est réduit à huit boisseaux de grain par personne, outre la semence, sous peine de confiscation

- des bons sont fournis aux plus démunis.

Pour protéger la côte normande contre une possible attaque anglaise, la République décrète la formation d'un régiment de cavalerie légère sous le nom de « Dragons de la Manche ».

Le canton de Lonlay est mis en demeure de fournir six chevaux avec armement et équipement.

A cette mise en demeure, les communes y compris Lonlay répondent que tous les chevaux sont employés à la culture et que tous les fusils de chasse répertoriés sont en mauvais état.

La commune de Lonlay doit procurer à cette même armée deux volontaires « dignes de la confiance de leurs concitoyens » âgés de 18 à 40 ans et mesurant 1m68.

En fait de volontaires à Lonlay, Julien Malfillatre est tiré au sort et envoyé au chirurgien à Domfront pour prouver finalement qu'il n'est pas en état de marcher !

Toutes ces exigences du gouvernement républicain s'ajoutent à la pénurie de vivres et à la pauvreté de la campagne où la misère sévit : un quart de la population est au niveau du seuil de pauvreté.

Le mécontentement augmente dans le Bocage et le 04 Août 1793 Lonlay est l'objet d'une rébellion.

Le 04 Août 1793 donc, le Maire voulant procéder à un deuxième tirage au sort est accusé de machination par Michel Lefaverais.

Marie Degrenne, femme Onfray, du bourg et les deux filles d'un nommé Guillaume Roussel des Guernelles rassemblent les femmes présentes pour s'opposer au tirage au sort en pretextant qu'elles « se foutaient de la loi et de ceux qui voulaient les conduire au Corps de Garde ».

Des coups sont donnés par Hervieu de la Reinière, Bidard des Barres et Pierre Fournerie au lieutenant Lemercier et au sergent Thierry de la Garde Nationale

Trois cent personnes sont bientôt regroupées, attirées par la clameur et les insultes, et armées de briques ou « d'atelles », des fagots ayant été déliés par Guillaume Roussel.

Dans les émeutiers est repéré un meneur Pierre Brionne, ci-devant Abbé et déjà incarcéré pour cause d'incivisme notoirement connu : il aura par la suite un rôle important dans la division de la chouannerie de Saint-Jean-des-Bois.

La municipalité ayant dû se retirer bien vite est allée à Domfront requérir un détachement de la garde nationale.

Cinq gendarmes soutenaient le détachement, les révoltés -hommes et femmes- se présentent au devant d'une manière hostile. Plusieurs citoyens du détachement sont victimes de la fureur de la foule : le commandant Delente, l'adjudant Moulin et le garde Dujardin.

Une seconde vague du détachement républicain arrive en renfort et capture plusieurs rebelles. D'autres tombent sous les coups.

Cette rébellion n'est pas unique dans le Bocage mais elle est considérée comme l'une des plus violentes du Département de l'Orne.

- une trentaine d'émeutiers furent identifiés et nommés expressement dans le procès verbal établi par le procureur.

- quatre condamnations à mort furent ultérieurement prononcées par contumace par le tribunal révolutionnaire d'Alençon.

Les sentences ne furent pas exécutées, les rebelles ayant rejoint la division de Saint-Jean-des-Bois commandée par Jean Moulin pour former une compagnie de chouans.

Par ailleurs le gouvernement républicain se voulant pacificateur face au mouvement chouan promulga le 29 Nivose III (29 Décembre 1794) une loi d'amnistie aux condamnés.

Se présentèrent donc en Mairie pour demander avec justice qu'ils entendaient profiter de cette loi pour être amnistiés de leur participation à la rébellion : les frères Boisnet Philippe et Charles de la Logerie, Jean Jouin , Anne et Marie Roussel des Guernelles, Jean Chedeville, Jean-Pierre Brionne, Guillaume Roussel père et fils, Guillaume Thomas, Marie Degrenne, femme Onfray.

Claude TOUTAIN

